

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Brussels, February 1976

**A SINGLE SUMMER TIME PERIOD FOR MEMBER STATES APPLYING  
SUMMER TIME**

The Commission has presented a proposal to the Council for a directive designed to ensure that summer time will start and end on the same dates in Member States applying summer time in 1977, 1978 or 1979.\*

1. The Commission proposes that for the next three years a single summer time period ("summer time" being one hour in advance of "winter time") of six and a half months be adopted as follows:

1977 : 3 April to 16 October

1978 : 2 April to 15 October

1979 : 1 April to 14 October

The Commission is not suggesting "generalised" summer time in the Member States; the decision to apply summer time or not will be a matter for the Member States themselves. All the proposal seeks to ensure is that Member States applying summer time do so for the same period.

The Commission is also concerned that in 1976 Member States have chosen not only different dates but also different times for changing their clocks.

In Ireland and the United Kingdom the change will take place at 2 00 a.m. on Sunday, in France at 1 00 a.m. on Sunday and in Italy at 12 00 midnight on Saturday. For this reason the Commission proposes that, beginning in 1977, clocks should be changed at 1 00 a.m. GMT on Sunday. This would give the following local times :

Start of the period

- Countries where winter time is GMT: at 1 00 a.m. clocks would be advanced to 2 00 a.m.
- Countries where winter time is GMT + 1: at 2 00 a.m. clocks would be advanced to 3 00 a.m.

End of the period

- Countries where summer time is GMT + 1: at 2 00 a.m. clocks would be put back to 1 00 a.m.
- Countries where summer time is GMT + 2: at 3 00 a.m. clocks would be put back to 2 00 a.m.

\*COM/76/27

## 2. Why a single summer time period

Four Member States (France, Ireland, Italy and the United Kingdom) will be applying summer time in 1976. In Ireland and the United Kingdom, where winter time is GMT, summer time will be GMT + 1. In France and Italy, where winter time is already GMT + 1, summer time will be GMT + 2.

These four countries will have three different summer time periods in 1976:

France:	28 March to 26 September (six months)
Italy:	30 May to 25 September (four months)
Ireland and the United Kingdom:	21 March to 24 October (seven months)

These time differences present problems for transport, telecommunications, commerce and contacts in general between the countries concerned. To take just one example, the time relationship between Paris and London will change no less than four times in 1976: from 1 January to 20 March they will be on different times (Paris GMT + 1, London GMT); from 21 to 27 March (i.e. one week) they will be on the same time (GMT + 1); from 28 March to 25 September they will part company (Paris GMT + 2, London GMT + 1) to return to the same time (GMT + 1) from 26 September to 23 October; but on 24 October they will go their separate ways again (Paris GMT + 1, London GMT) for the rest of the year.

International transport, especially passenger traffic, suffers most from this situation. Timetables become more complicated and the life of travellers and transport undertakings is made more difficult. International telecommunications (e.g. business calls) are also hindered by the confusion created by repeated changes in time relationships.

## 3. Why the period proposed?

The summer time period currently adopted in Italy has the advantage of coinciding with the operation of summer timetables on European railways. In other respects however it seems too short; it starts too late for full advantage to be taken of the extra hour of daylight for most of the spring. The Commission therefore proposes a longer period of about six and a half months, that is, intermediate in length between the period adopted by France and the period adopted by Ireland and the United Kingdom.

TALSMANDENS GRUPPE  
 SPRECHER GRUPPE  
 SPOKESMAN'S GROUP  
 GROUPE DU PORTE-PAROLE  
 GRUPPO DEL PORTAVOCE  
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

## INFORMATION

## INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG

## INFORMATION MEMO

## NOTE D'INFORMATION NOTA D'INFORMAZIONE TER DOCUMENTIE

Bruxelles, février 1976

### Une période unique pour les pays de la Communauté qui adoptent l'heure d'été

La Commission vient de proposer au Conseil une directive dont l'objectif est d'obtenir que les Etats membres, qui adopteront l'heure d'été en 1977, 1978 ou 1979 l'adoptent pour une période unique.\*

#### 1. La période proposée d'heure d'été

Pour les trois prochaines années la Commission propose une période d'heure d'été de 6 mois et demi, l'heure d'été étant la période pendant laquelle l'heure est avancée de soixante minutes par rapport à l'heure du reste de l'année.

En 1977 du 3 avril au 16 octobre  
 en 1978 du 2 avril au 15 octobre  
 en 1979 du 1 avril au 14 octobre.

La Commission ne propose cependant pas de généraliser l'heure d'été pour tous les pays de la Communauté. Les Etats membres resteront libres d'appliquer ou ne pas appliquer l'heure d'été. L'effet de la mesure proposée sera donc d'imposer une période unique d'heure d'été à chaque Etat membre qui l'applique.

De plus la Commission se préoccupe également du fait qu'en 1976, non seulement les périodes d'heure d'été mais aussi l'heure à laquelle les pendules seront changées sera différente d'un pays à l'autre. En Irlande et au Royaume-Uni le changement interviendra le dimanche à 2h du matin, en France le dimanche à 1 heure du matin et en Italie à minuit le samedi. C'est pourquoi la Commission propose qu'à partir de 1977 le changement des pendules ait lieu le dimanche à 1 heure du matin GMT, c'est-à-dire aux heures locales suivantes:

début de la période:

- a) pays où l'heure d'hiver est GMT: à 1 heure, la pendule sera avancée à 2 heures,
- b) pays où l'heure d'hiver est GMT + 1: à 2 heures, la pendule sera avancée à 3 heures,

fin de la période:

- a) pays où l'heure d'été est GMT+1: à 2 heures, la pendule sera ramenée à 1 heure,
- b) pays où l'heure d'été est GMT + 2: à 3 heures, la pendule sera ramenée à 2 heures.

#### 2. Pourquoi une période unique d'heure d'été

En 1976 quatre Etats membres – la France, l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni – introduiront l'heure d'été. En Irlande et au Royaume-Uni, où l'heure d'hiver est l'heure de Greenwich (GMT), l'heure d'été sera GMT+1. En France et en Italie, où l'heure d'hiver est déjà GMT + 1, l'heure d'été sera GMT + 2.

Ces quatre pays auront trois périodes différentes d'heure d'été en 1976:

pour la France: du 28 mars au 26 septembre (six mois)

pour l'Italie: du 30 mai au 25 septembre (quatre mois)

pour l'Irlande et le Royaume-Uni: du 21 mars au 24 octobre (sept mois).

Ces différences de période soulèveront des inconvénients pour les transports, les autres communications, le commerce et les contacts en général entre les pays concernés. À titre d'exemple, le rapport d'heure entre Paris et Londres changera quatre fois en 1976: du 1er janvier au 20 mars, deux heures différentes pour Paris (GMT + 1) et Londres (GMT). Retour à la même heure (GMT + 1) pour une semaine, du 21 au 27 mars. Deux heures différentes à nouveau entre le 28 mars et le 25 septembre (Paris GMT + 2, Londres GMT + 1). Retour à la même heure (GMT + 1) entre le 26 septembre et le 23 octobre. Enfin, de nouveau deux heures différentes (Paris GMT + 1 et Londres GMT) pour le reste de l'année.

Une telle diversité cause des problèmes aux transports internationaux, et surtout aux transports de voyageurs: les horaires sont plus compliqués et la vie du voyageur et des entreprises de transport est rendue plus difficile. Par ailleurs, les télécommunications internationales (comme par exemple les contacts téléphoniques entre entreprises) peuvent également souffrir de l'incertitude qui tend à résulter des changements répétés du rapport d'heure.

### 3. Pourquoi la période proposée?

La période d'heure d'été adoptée actuellement par l'Italie à l'avantage de correspondre à celle de l'horaire d'été des chemins de fer européens. Mais à d'autres points de vue cette période semble trop courte; surtout, elle débute trop tard (fin mai) pour qu'on puisse profiter de l'heure supplémentaire de lumière le soir pendant la majeure partie du printemps. La Commission propose plutôt une période de 6 mois et demi environ, intermédiaire donc entre celle de la France et celle de l'Irlande et du Royaume-Uni.